CP JEPS
Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne

Niveau CAP (Niveau 3) · Code RNCP 32369

CFA SPORT & ANIMATION Rhône-Alpes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du CP JEPS Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne sera amené à :
> **Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer un projet d'activité** s'inscrivant dans le projet de la structure qu'il intègre,
> **Encadrer et d'animer un public dans tous lieux et toutes structures** à travers différentes techniques d'animation,
> **Animer et d'organiser les temps de vie quotidienne.**

Compétence · Participer au projet et à la vie de la structure
> Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel
> Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
> Communiquer dans et pour sa structure

Compétence · Animer les temps de vie quotidienne de groupes
> Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)
> Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant
> Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

Compétence · Concevoir des activités en direction d'un groupe
> Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
> Concevoir l'organisation des activités
> Préparer l'évaluation de ses activités

Compétence · Animer des activités
> Conduire des activités dans plusieurs domaines
> Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité
> Evaluer ses activités

PRÉ-REQUIS

> Avoir été recensé

> **Être âgé de 16 ans minimum (ou 15 ans si 3ème validée) et de 29 ans révolus*** à la signature du contrat d'apprentissage

> **Être titulaire d'une des formations relatives au secourisme suivante :** PSC1 (formation Prévention & Secours Civiques de niveau 1), AFPS, PSE1, PSE 2, AFGSU, Certificat de SST et jusitifer d'une expérience d'animation (professionnelle ou non) de 200 heures

> Justifier d'une expérience significative dans l'animation ou être titulaire d'un CAP AEPE ou un BAFA

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+** :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études
> BP JEPS Activités Physiques pour Tous (niveau BAC)
> BP JEPS Activités du cirque (niveau BAC)
> BP JEPS Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (niveau BAC)

Emplois accessibles
> **Divers secteurs :** structures publiques telles que les collectivités territoriales ou les établissements publics, et/ou privées telles que des associations ou des structures commerciales.
> **Postes :** animateur enfance jeunesse, animateur en accueil de loisirs, en accueil de loisirs périscolaire, en séjour de vacances ou animateur socio-culturel, etc.

FORMATION

Durée
1 an en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable selon le lieu de formation.

Dates de démarrage de la formation
Rentrée entre août et décembre en fonction du lieu de formation

Lieux de formation possibles
> **PSA SAVOIE** - Chambéry (73)
> **FOL74** - Annecy (74)
> **FSM01** - Oyonnax (01)
> **DPSA** - Valence (26)
> **CEMEA RHÔNE-ALPES** - Clermont-Ferrand (63)
> **CEMEA BRETAGNE** - Quimper (29), Rennes (35)

Coût de formation
Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés. *Opérateurs de Compétences

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

> **Produire un certificat médical type de non contre-indication à la pratique de jeux sportifs,**

> **Être validé pour l'intégration de la formation :** étude du dossier et/ou entretien de motivation,

> Avoir une **expérience significative dans l'animation**, ou un **CAP AEPE** ou le **BAFA**.

> **Disposer d'un employeur.**

DÉLAIS D'ACCÈS : les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de janvier/février et la date d'entrée en formation.
Le recrutement s'organise à partir du mois de janvier/février par le dépôt d'un dossier d'inscription aux TEP auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.

CP JEPS
Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne

Niveau CAP (Niveau 3) · Code RNCP 32369

CFA SPORT & ANIMATION Rhône-Alpes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & MÉTHODES MOBILISÉES

Le parcours de formation diplômant se déroule en présentiel au sein de nos Unités de Formation en Apprentissage et au sein de structures employeurs (Club, associations, collectivités...) avec un principe d'alternance entre théorie et pratique. Certains des modules peuvent être également dispensés en distanciel.

Différentes modalités pédagogiques peuvent être mise en oeuvre :
· Des apports théoriques
· Des apports pratiques
· Une mise en pratique de projets
· Des travaux individuels et collectifs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le CP JEPS est validé tout au long de la formation avec la mise en place de jury de certification composé de 2 professionnels de l'animation :

> Certifaction UC1 et UC2 : rédaction d'un document écrit présentant la structure d'alternance et présentation d'une animation de la vie quotidienne.
Cet écrit servira de suppor à la présentation oral.

> Certification UC3 et UC4 : rédaction d'un document écrit présentant 2 projets d'activités s'intégrant dans le projet de la structure. Ce document servira de support pour la mise en place de deux séances d'animation en condition réelle et en présence des jurys, et sera suivi d'un temps d'échange.

En cas de non validation d'une UC le candidat a la possibilité de repasser une seconde fois en rattrapage la certification au cours de la session.

Toutes les UC validées sont acquises à vie.

Le diplôme CPJEPS est obtenu lorsque les 4 UC sont acquises et après validation de la DRJSCS lors du jury final.